

## COMMUNIQUÉ

### Projet d'Appui Spécial Aux Agriculteurs de Production Végétale Non-Intégrés au Programme GRAINE

Dans la poursuite de son objectif stratégique de contribuer à accroître encore davantage les surfaces plantées de produits agricoles et à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, la SOTRADER informe le public de la mise en place, dans les provinces indiquées ci-dessous où ses activités sont en cours de développement, d'un projet d'appui spécial aux agriculteurs selon les modalités et conditions résumées ci-après.

Le présent projet d'appui spécial s'adresse exclusivement aux agriculteurs de production végétale en activités, de nationalité gabonaise, désireux d'étendre les surfaces plantées de leurs exploitations et ne bénéficiant pas du Programme GRAINE.

L'appui spécial consistera à apporter un soutien et un accompagnement multiformes pouvant comprendre, sans pour autant être exhaustif, l'aménagement et la préparation des terrains, la fourniture des semences, d'engrais, de produits phytosanitaires et du petit outillage.

Cet appui n'a pas vocation à réaliser la totalité des travaux nécessaires à l'extension des exploitations. Les agriculteurs intéressés par le présent projet s'engagent à prendre une part importante des travaux d'extension de leurs exploitations pour au moins 50% des investissements nécessaires, tandis que l'appui de SOTRADER vient en complément.

L'appui spécial de SOTRADER est un prêt sans intérêt.

SOTRADER veillera à la matérialisation de la contribution apportée par les agriculteurs sélectionnés et à la réalisation complète des travaux d'extension des exploitations.

#### Provinces concernées par le projet d'appui spécial aux agriculteurs :

- L'Estuaire ;
- Le Haut-Ogooué ;
- La Ngounié ;
- La Nyanga ;
- L'Ogooué-Ivindo ;
- L'Ogooué-Lolo
- Le Woleu-Ntem.

Il est demandé à chacun de ces agriculteurs de :

- Retirer le formulaire de demande de participation au présent projet ;
- Constituer et déposer un dossier comprenant :
  - ✓ Le formulaire de demande de participation dûment rempli ;
  - ✓ Un acte de naissance dûment légalisé et une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) ;
  - ✓ Et une lettre de demande de participation au présent projet.

La période de soumission des dossiers, de leur examen et de la communication des agriculteurs retenus est de trois (3) mois à compter de la parution du présent communiqué.

#### Pour tous renseignements, se rapprocher des bureaux ci-après de la SOTRADER ou téléphoner aux numéros suivants :

<b>Bureaux de SOTRADER dans la province de l'Estuaire à Libreville :</b>
• Siège : Zone du Centre Commerciale M'BOLO, à quelques mètres de l'Institut Français
• Téléphones : 06 00 59 20 / 02 00 12 65

<b>Bureaux SOTRADER dans la province de l'Ogooué-Ivindo à Makokou :</b>
• Siège : Direction provinciale des affaires sociales et de la famille
• Téléphones : 06 39 96 98 / 02 00 03 76

<b>Bureaux SOTRADER dans la province du Haut-Ogooué à Franceville :</b>
• Siège : Maison de la Femme à côté de la Maison du PDG
• Téléphone : 02 00 03 98

<b>Bureaux SOTRADER dans la province de l'Ogooué-Lolo à KoulaMoutou :</b>
• Siège : Maison de la Femme à côté de la Maison du PDG
• Téléphone : 02 00 03 98

<b>Bureaux SOTRADER dans la province de la Ngounie à Ndendé :</b>
• Siège : Quartier Saint-Pierre
• Téléphone : 02 00 24 57

<b>Bureaux SOTRADER dans la province du Woleu-Ntem à OYEM :</b>
• Siège : Maison de la Femme à côté du Conseil Départemental du Woleu
• Contact : 02 00 05 86

<b>Bureaux SOTRADER dans la province de la Nyanga à Tchibanga :</b>
• Siège : Face au Gouvernorat
• Téléphone : 02 00 58 50

Fait à Libreville, le 16 Février 2018

**Le Président Directeur Général**



**Théophile OGANDAGA**